

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°011/2026 – 1.1 MP

Objet : Travaux sur branchement EU existant pour mise en conformité pour la nouvelle bibliothèque

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 010/2026 en date du 02/04/2026 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus pour un montant inférieur à 60 000 € HT, pour les marchés et des accords-cadres de fournitures et services, et pour un montant inférieur à 100 000 € HT, pour les marchés et des accords-cadres de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la création d'une nouvelle bibliothèque ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur branchement EU existant pour une mise en conformité,

Vu le devis de la SAS CARMINATI Frères, BP n° 1 – 30330 SAINT PAUL LES FONTS pour un montant de 1 583.50 € HT soit 1 900,20 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le devis la SAS CARMINATI Frères, BP n° 1 – 30330 SAINT PAUL LES FONTS pour un montant de 1 583.50 € HT soit 1 900,20 € TTC pour les travaux sur branchement EU existant pour une mise en conformité de la nouvelle bibliothèque.

Saint Laurent des Arbres, le 7 avril 2026.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL